



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 701 remplaçant le règlement no 646 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 9 MARS 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière